



FORMATION ÉQUIVALENTE AU BAC PAR ALTERNANCE

POWERED BY SIMPLON.CO



MINISTÈRE DU TRAVAIL



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

## Programme

La formation est validée par un **TITRE PROFESSIONNEL de niveau 4, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.**

L'examen portera sur le programme suivant :

Un examen final basé sur des mises en situation et entretiens techniques :

- ❖ Réalisation des interventions d'installation, configuration et dépannage sur site
- ❖ Réalisation des interventions à distance, d'assistance, de configuration et de dépannage
- ❖ Réalisation des interventions de configuration et dépannage réseau

Un entretien final avec le jury sur :

- ❖ La compréhension et la vision globale du métier
- ❖ La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier

## Profils requis

- ❖ Aimer communiquer
- ❖ Savoir écouter
- ❖ Être actif et réactif
- ❖ Être rigoureux
- ❖ Avoir un fort intérêt pour l'informatique

## Rythme de l'alternance

La formation est dispensée à la CCI formation alternance, située au centre ville de Nouméa par une équipe pédagogique, en entreprise (privée ou publique) par un tuteur,

Rythme de l'alternance : **2 semaines en entreprise et 1 semaine en cours**

Nombre d'heures de cours prévues sur une année et demi : 840 heures

## Conditions d'admission

- ✓ Six mois d'expérience dans le secteur souhaité
- ✓ Retrait des dossiers d'inscription à partir de juillet
- ✓ Evaluation écrite de positionnement
- ✓ Entretien de motivation
- ✓ Recherche d'un tuteur en entreprise
- ✓ Signature du contrat unique d'alternance
- ✓ Rentrée à la CCI formation alternance en **septembre 2020**

FORM-METTHD/V1/19-09-2019

## Renseignement et pré-inscription au POINT A

Merci de prévoir une pièce d'identité



14 rue de Verdun - NOUMÉA  
[contact@pointa.nc](mailto:contact@pointa.nc)

ACCUEIL DU PUBLIC  
du lundi au jeudi de 8h à 16h  
Tél 24 69 49

[www.pointa.nc](http://www.pointa.nc)



Code ROME : I1401

## TECHNICIEN.NE HELPDESK (ASSISTANCE INFORMATIQUE)

Il effectue le dépannage, l'entretien et l'installation d'équipements ou de parcs d'équipements informatiques ou bureautiques (matériels, logiciels, réseaux, ...), selon les règles de sécurité et la réglementation. Il peut conseiller, former et assister les utilisateurs (sur site, par télémaintenance, téléassistance, ...). Il peut assembler ou intégrer un équipement (configurations standards ou spécifiques, ...).

### Missions

#### Assister en centre de services informatiques et numériques auprès des entreprises et des particuliers

- ❖ Mise en œuvre d'un support technique dans un contexte commercial
- ❖ Assistance aux utilisateurs d'un informatique mobile
- ❖ Traitement d'un incident dans un centre de services
- ❖ Gestion d'un parc informatique

#### Intégrer et dépanner les micro-ordinateurs

- ❖ Préparation, remise en état d'un équipement informatique
- ❖ Installation, configuration et mise à jour d'un client Linux
- ❖ Dépannage d'un poste de travail sur site
- ❖ Sécurisation d'un équipement informatique et de ses données

#### Intervenir et assister sur les accès et service de réseaux numériques auprès des entreprises et particuliers

- ❖ Intervention sur une infrastructure réseau
- ❖ Installation et administration d'un serveur réseaux Windows
- ❖ Déploiement des applications et personnalisation des postes clients
- ❖ Installation et mise en œuvre des accès haut débit et de la téléphonie IP
- ❖ Dépannage des dysfonctionnements d'accès au réseau

#### Assister les utilisateurs sur site

- ❖ Assistance aux utilisateurs bureautique
- ❖ Installation, configuration, mise à jour et déploiement d'un client Windows

### Débouchés

- ❖ Technicien de maintenance en informatique
- ❖ Technicien helpdesk
- ❖ Technicien support
- ❖ Technicien assistance utilisateur/clientèle
- ❖ Technicien de service après-vente

### Statut

- ❖ Salarié en contrat unique d'alternance
- ❖ Rémunéré par l'employeur suivant le barème en vigueur
- ❖ Salaire exonéré des charges patronales
- ❖ Couverture sociale CAFAT prise en charge par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie